



Dans le contexte du COVID-19, le Conseil d'administration de Manitou renonce à la proposition de versement du dividende au titre de l'année 2019 et informe ses actionnaires des modalités de tenue de son Assemblée générale du 18 juin 2020 qui se tiendra à huis clos.

/ Ancenis le 15 avril 2020 - Dans le contexte exceptionnel de la crise du Covid-19, le Conseil d'administration qui s'est tenu ce jour a pris les décisions suivantes :

Renoncement au versement du dividende

Le Conseil a décidé de renoncer à la proposition de versement du dividende de 0,78€ par action qui avait été initialement annoncée lors de la publication des résultats annuels 2019 le 3 mars dernier.

Le Conseil d'administration pourra, après le 1er octobre et sous réserve du contexte, réunir une Assemblée générale afin de procéder à une distribution de réserve pour ses actionnaires, se substituant au dividende.

Modalités de tenue de l'Assemblée Générale à huis clos

Dans le cadre des restrictions de circulation et des mesures de confinement imposées par le gouvernement, le Conseil a décidé de convoquer sa prochaine Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) le 18 juin 2020 à huis clos, qui se tiendra au siège social de la Société, situé 430 rue de l'Aubinière 44150 Ancenis-Saint Géréon sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Dans ce contexte, les actionnaires seront informés de cette modalité de tenue de l'Assemblée dans le cadre de l'avis préalable à l'Assemblée, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée, qui sera publié dans les délais réglementaires au bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).

Compte tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à l'Assemblée, ni de s'y faire représenter physiquement, ces derniers pourront uniquement voter par correspondance ou donner pouvoir au Président par correspondance en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Les modalités de vote par mandat seront adaptées en fonction des dispositions réglementaires qui viennent d'être publiées.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site de la Société : www.manitou-group.com (rubrique investisseurs) qui sera actualisée pour tenir compte des éventuelles évolutions réglementaires et/ou des recommandations de l'Autorité des marchés financiers susceptibles d'intervenir avant l'Assemblée générale. Les formulaires de vote seront envoyés aux actionnaires au nominatif avec la convocation et mis en ligne sur le site internet avec la documentation relative à l'Assemblée générale, dans les délais légaux.

Exceptionnellement, compte tenu du fait que les actionnaires ne pourront pas poser de questions orales ni proposer des amendements ou résolutions nouvelles pendant l'Assemblée générale, la Société a décidé d'accepter de recevoir et de traiter les questions écrites des actionnaires envoyées par mail à l'adresse ag2020@manitou-group.com accompagnées de l'attestation d'inscription en compte, après la date limite réglementaire, jusqu'au 16 juin 2020 08h00 (heure de Paris).

La Société y répondra dans le compte-rendu de son Assemblée, lequel sera publié sur son site dans la rubrique « Assemblées générales ».

L'Assemblée générale du 18 juin 2020 à 10h00 (heure de Paris), sera filmée et consultable en différé à l'issue de celle-ci sur le site de la Société dans la rubrique « Assemblées générales ».

Code ISIN : FR0000038606

Indices : CAC ALL SHARES, CAC ALL-TRADABLE, CAC INDUSTRIALS, CAC MID & SMALL, CAC SMALL,
EN FAMILY BUSINESS

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Le 28 avril 2020 (après bourse) :
Chiffre d'affaires du T1 2020

Référence mondiale de la manutention, de l'élévation de personnes et du terrassement, Manitou Group a pour mission d'améliorer les conditions de travail, de sécurité et la performance partout dans le monde, tout en préservant l'Homme et son environnement.

Au travers de ses 3 marques emblématiques - Manitou, Gehl, Mustang by Manitou - le groupe conçoit, produit, distribue des matériels et des services à destination de la construction, de l'agriculture et des industries.

En plaçant l'innovation au coeur de son développement, Manitou Group cherche constamment à apporter de la valeur auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

Grâce à l'expertise de son réseau de 1050 concessionnaires, le groupe est chaque jour, plus proche de ses clients. Fidèle à ses racines, avec un siège social situé en France, Manitou Group enregistre un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros en 2019 et réunit 4 600 talents à travers le monde avec la passion pour moteur commun.